

# LES BOMBARDIERS DE LA MARINE

Page ci-contre.

Lorsqu'un projet était traité entre une garnison et le ministère, il était d'usage d'échanger des courriers descriptifs accompagnés de figures coloriées complémentaires : c'est grâce à ce système que ces précieuses images nous sont parvenues. Datées du 14 novembre 1703, elles illustrent l'état de l'uniforme des Bombardiers de Brest entre 1701 et 1703 (dessin du haut) et l'uniforme projeté, en 1703, pour les Bombardiers des trois ports de guerre à partir d'une initiative concoctée à Rochefort (dessin du bas). Les différences entre les deux tenues portent sur des points de détail : les boutons blancs sont remplacés par des boutons jaunes, la tête de tigre ornant le devant du bonnet est généralisée, appa- rition de boutonnières "à queue" pour les sergents, nouveau bord distinctif blanc pour les Bombardiers et les caporaux et, pour ces derniers, galon distinctif supplémentaire ajouté sur les poches.

(Cliché Musée de la Marine ©)

**Bien que la logique étymologique du mot "bombardier" aurait dû s'appliquer au servant de la bombarde des premiers temps de l'artillerie, l'usage a voulu que ce terme désigne, en fait, l'homme chargé de manœuvrer un mortier - cette bouche à feu courte par rapport à son calibre et destinée à effectuer des tirs courbes avec des projectiles explosifs dits "bombes" - d'où l'accommodement du langage.**

MICHEL PETARD

**N**OUS ne pouvons parler des Bombardiers de la Marine sans évoquer la courte histoire de leurs homologues de l'Armée de Terre. C'est Louvois qui, en 1668, réunit les bombardiers - jusque là épars - à la suite de l'armée. A cette époque, ils étaient presque tous italiens. En 1671, ces spécialistes attachés aux mortiers sont ainsi formés en deux compagnies régimentaires. Ces dernières sont augmentées par la suite, puis transformées en un "Régiment Royal Bombardiers" fort de 12 compagnies de 55 hommes, compagnies qui seront portées au nombre de 15 en 1686. Mais en 1720, cette spécialité sera définitivement rattachée au corps de l'Artillerie sous le rationnel prétexte "que tout canonnier se doit au besoin être bombardier...".

## Les Bombardiers de la Marine

Parallèlement à ceux de l'Armée de Terre, des Bombardiers de la Marine sont créés à l'occasion de l'apparition des "galiotes à bombes" - petits bâtiments armés de mortiers fixes - qui nécessitent un personnel qualifié. Les Bombardiers sont, à l'origine, des matelots qui ont choisi la spécialité de canonnier et qui ont atteint le niveau des élites. Ces "supercanonniers", sorte d'artisans spécialisés, s'enrôlent librement pour dix ans dans l'un des trois grands ports de guerre français : Brest, Toulon et Rochefort. Bien que portant l'uniforme, ils ne se considèrent pas comme des soldats et sont peu soumis aux exercices militaires. En revanche, ils participent, en tant qu'élite représentative de l'Artillerie de Mer, aux parades et aux revues, ainsi qu'aux enterrements des officiers généraux. Notons, en ce qui concerne la "préséance" - notion réglée et omniprésente à cette époque -, que les Bombardiers, administrativement assimilés aux officiers marins, tiennent la droite des troupes de la Marine, juste après les Gardes de la Marine qui sont les aspirants-officiers du temps.

Les compagnies de Bombardiers sont divisées en escouades (à raison de trois par compagnies) commandées par des lieutenants de vaisseau. Rappelons, au passage, que la hiérarchie de l'Artillerie de Terre est fondamentalement différente de celle de l'Artillerie de Mer : au sein de la première, les Bombardiers dépendent du Roi qui est leur colonel, puis du Grand-Maître de l'Artillerie qui est leur lieutenant-colonel, ceci au travers d'un certain nombre de relais. Dans la Marine, qui représente un district tout à fait indépendant, l'Artillerie rend des comptes à un Commissaire Général de l'Artillerie qui doit lui-même rendre compte aux Intendants de Marine de chaque port, ces derniers ayant la décision sur toute affaire concernant la guerre.

## Des spécialistes

Pour ce qui est de l'artillerie, rien ne peut être étranger aux Bombardiers, qu'il s'agisse du maniement des mortiers - ou de toute autre bouche à feu, à terre ou en mer -, de

la fabrication, de l'entretien ou du moindre accessoire. Tous les travaux touchant à l'artillerie, dans un port ou sur un bâtiment, les concernent et leur avis est pris en compte si leur spécialité est mise à contribution, notamment lorsqu'il s'agit des mortiers ou des galiotes à bombes qui sont sous leur responsabilité. Enfin, l'exercice des bouches à feu reste leur quotidien. Si l'on n'arme pas de galiotes, les Bombardiers peuvent se voir embarqués comme aides-canonniers ou second-canonniers à bord des bâtiments du Roi.

## Chronologie sommaire du corps des Bombardiers

- 1682-1683 - Le chevalier Renaud crée des galiotes à bombes, d'où la nécessité de former un corps spécialisé dans le maniement des mortiers embarqués, type de bouches à feu alors inconnu dans la Marine. Des matelots volontaires sont alors réunis en escouades et instruits à Toulon.
- 1692 - Deux compagnies de Bombardiers sont créées : l'une pour le port de Toulon, l'autre pour celui de Brest. Chacune comprend 50 hommes répartis en 3 escouades.
- 1694 - Une troisième compagnie est créée pour le port de Rochefort.
- 1716 - Chaque compagnie est ramenée à 25 hommes, soit 2 sergents, 2 caporaux, 20 bombardiers et un tambour.
- 1733 - La compagnie de Rochefort passe à 45 hommes, soit 2 sergents, 2 caporaux, 40 bombardiers et un tambour. Cette augmentation de l'effectif est due au fait que la compagnie sert dans les colonies.
- 1750 - Les trois compagnies retrouvent leur effectif initial de 50 hommes, soit 2 sergents, 2 caporaux, 46 bombardiers et un tambour.
- 1761 - L'Artillerie de Mer est réunie à l'Artillerie de Terre : cette dernière passe alors de 6 à 9 brigades. Trois de ces brigades sont réparties dans chacun des trois ports. Une brigade est composée de 8 compagnies : 7 de canonniers et 1 de bombardiers. La compagnie de bombardiers comprend 6 sergents, 6 caporaux, 6 anspessades, 16 artificiers, 63 bombardiers et 3 tambours.
- 1764 - La Guerre de Sept Ans vient de prendre fin : la brigade de Rochefort est supprimée, celles de Brest et de Toulon sont réduites de 100 à 82 hommes, soit 5 sergents, 5 caporaux, 5 appointés, 10 artificiers, 55 bombardiers et 2 tambours.
- 1767 - L'Artillerie de Mer retrouve son indépendance et les deux brigades de Bombardiers retournent à la Marine.
- 1769 - Rochefort est de nouveau pourvu d'une brigade. La composition des brigades des trois ports est alors de 8 compagnies, soit 1 de bombardiers, 4 de canonniers et 3 de fusiliers. La compagnie de bombardiers comprend 5 sergents, 5 appointés, 10 artificiers, 55 bombardiers et 2 tambours. Le 24 septembre 1769, le corps prend la dénomination de "Corps Royal d'Artillerie et d'Infanterie de Marine" et chacune de ses trois brigades est affectée respectivement à Brest, Toulon et Rochefort.
- 1772 - Nouvelle organisation avec le "Corps Royal de la Marine" qui comprend 8 divisions correspondant chacune à un régiment portant le nom d'un port. Chaque régiment est formé de 2 bataillons à 9 compagnies dont 1 de bombardiers, 1 de canonniers et 7 de fusiliers. La compagnie de bombardiers comprend 1 fourrier, 4 sergents, 4 caporaux, 4 appointés et 64 bombardiers.
- 1774 - C'est la suppression de l'organisation de 1772 et le retour aux dispositions d'avant 1761. Les Bombardiers sont "classés", c'est-à-dire qu'ils sont soumis au régime de la classe, système administratif établi par une ordonnance de 1680 dans trois intendances et trois départements pour gérer l'emploi des gens de mer. La compagnie affectée à chacun des trois ports est forte de 70 hommes, soit 1 fourrier, 2 sergents, 4 caporaux, 12 artificiers, 50 bombardiers et 1 tambour.
- 1786 - Création du corps des "Canoniers-Matelots" : c'est la disparition définitive du corps des Bombardiers dont l'existence aura duré un peu plus d'un siècle.

### Sources et bibliographie sommaires

#### Pour l'iconographie :

- Bibliothèque Nationale, Paris, Estampes, séries 6J et Oa.
- Anne S.K. Brown Military Collection, Brown University (U.S.A.).
- Musée de la Marine, Palais de Chaillot, Paris.

#### Pour les textes :

- Archives Nationales, Paris, séries B2 et B3.
- Archives du Port de Rochefort.
- Surirey de Saint-Rémy, "Mémoires d'Artillerie", 1697-1743.
- Révérend Père Daniel, "La Milice Française", 1721.
- G. Lacoste, "Les anciennes troupes de la Marine", 1896.
- Russel Bouchard, "Les fusils de Tulle en Nouvelle-France, 1691-1741", 1980.
- "Nepania", articles de Jean Boudriot et de J. Vichot, numéros 101, 119, 134, 135, 136 et 137.

### Remerciements

Bon nombre de textes issus des archives m'ont été aimablement communiqués par Jean Boudriot et René Chartrand : qu'ils en soient ici spécialement remerciés.

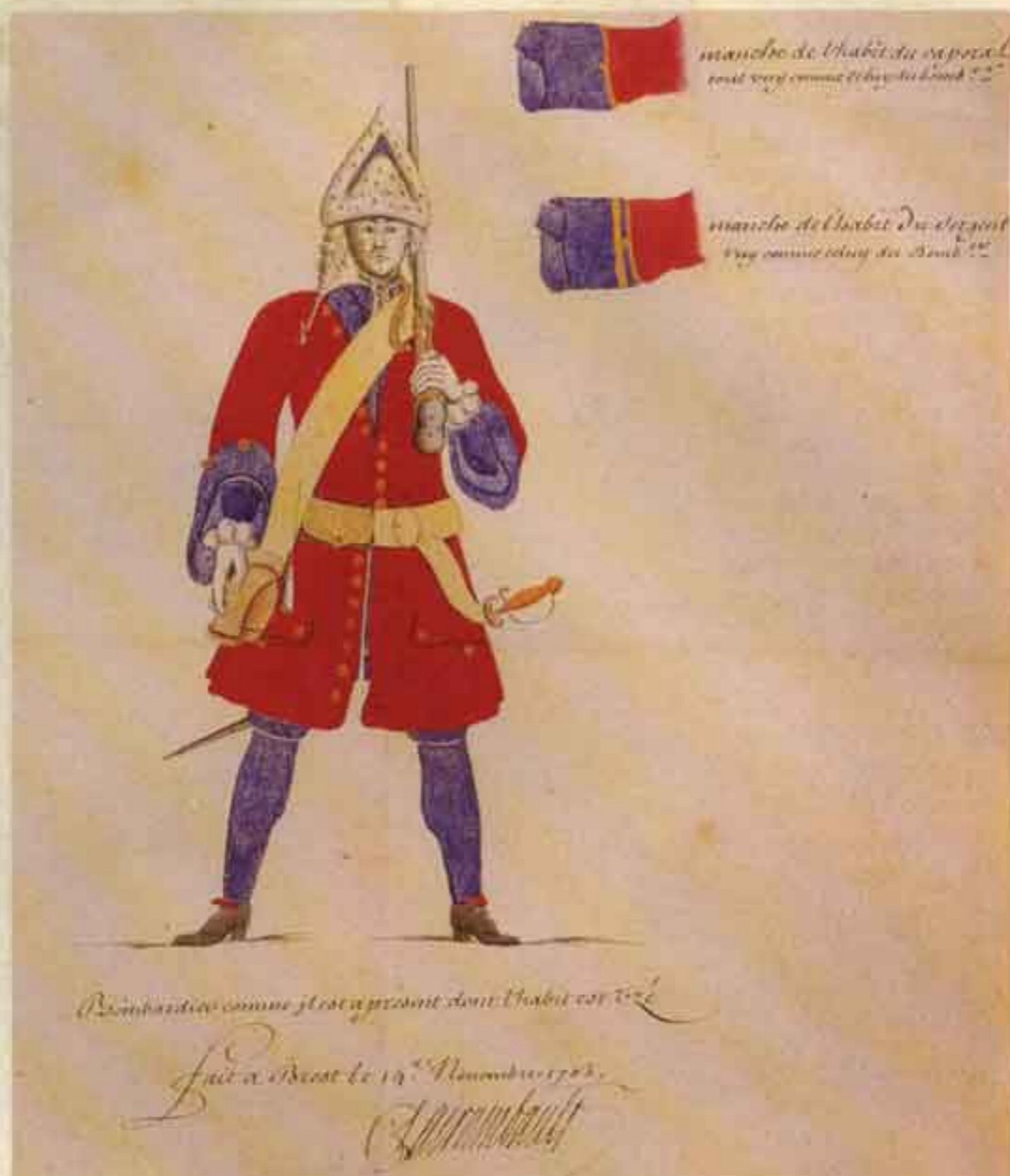
## L'UNIFORME DES BOMBARDIERS DE 1683 A 1734

Grâce aux archives de la Marine, quelques étapes de l'évolution de l'uniforme du Bombardier nous sont révélées par les courriers échangés entre le ministère et les commissaires d'artillerie des ports : nous pouvons ainsi évoquer sans trop de lacunes les habillements qui se sont succédé chez les Bombardiers à partir des origines de leur spécialité. Cette recherche est considérablement avantaagée par l'existence de quelques représentations de personnages en uniforme telles qu'on les échangeait dans les correspondances afin qu'aucun point obscur ne subsiste dans la description des effets projetés. Ces rares images, conservées dans nos archives ou dans des collections privées, restent bien sûr capitales pour la bonne perception de notre sujet.

Il faut également rappeler qu'à cette époque la marine en général - et la Marine de Guerre en particulier - est fortement indépendante et tire ses influences majeures du domaine géographique maritime international. Ses modes vestimentaires sont le plus souvent en décalage avec celles de l'Armée de Terre : ceci nous est amplement démontré par l'iconographie et ce, jusqu'à la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, les troupes attachées à la Marine adoptent le principe uniforme en même temps que celles de l'Armée de Terre grâce, notamment, à l'émulation due à la présence de corps militaires stationnés dans les ports ou en transit vers les colonies, ceci dès 1670-1680.

### Une première tenue (1683-1701)

Des correspondances ministérielles nous informent, dès 1678, qu'il est question de donner aux matelots de Brest un habillement uniforme : camisole de drap rouge à boutons de cuivre, pantalon de drap bleu (effet typiquement maritime), bas rouges, écharpe de toile blanche à franges de laine, bonnet de drap bleu avec revers rouge et cravate de toile peinte



(dont nous ignorons malheureusement l'aspect). Les effets des officiers marins sont ornés d'un galonnage d'argent (A.N., Marine, série B2). Mais ces vêtements sont exclusivement destinés à être portés dans des occasions précises telles que visites de princes, fêtes religieuses et parades. Sachons aussi que les meilleurs éléments doivent arborer une grosse barbe, attribut rarement "cultivé" loin des côtes! Ainsi, ces matelots distingués de tricolore - dont l'écharpe blanche à la couleur du Roi - imposent-ils le rouge et le bleu dans la marine militaire, couleurs que l'artillerie retiendra à son tour.

Une lettre datée du 17 mars 1683 (A.N., Marine, série B2 49) nous apprend, à propos des bombardiers de Toulon, "qu'Elle (Sa Majesté) consent... une camisole rouge avec une écharpe, des chausses bleues, et un bonnet à la dragonne, et pour ce qui est des sergens, on pourra leur donner aussi des justaucorps".

Ainsi est déterminé le premier uniforme de cette élite, marqué du rouge et du bleu, mais encore indistinct de l'habillement des matelots dont elle est issue. A l'instar de ces derniers et à l'occasion, on les arme d'un mousquet, d'une bandoulière à charges de bois, d'un fournement et, sans doute, d'un coutelas.

### Une tournure plus militaire (1701-1731)

Le 26 décembre 1700, le Commissaire Ordonnateur de Toulon écrit au ministre (A.N., Marine, série b3 110) : "Monseigneur, j'ay eu l'honneur de vous envoyer les mesures des habits à faire aux bombardiers de la compagnie de ce Port et celles de leurs officiers suivant votre ordre, Monseigneur, auxquels il n'est point besoin de gargoussiers ni de bandoulière, mais leur estant nécessaire des grenadières et fournements, j'en ay demandé 49 de chaque sorte à M. Charonnier". Cette fois, il est question d'habits complets dont les dessins durent être soumis au ministre qui les accepta. Quant aux équipements en question, leur nature a évolué depuis les dix années précédentes : les bandoulières à charges de bois sont tombées en désuétude au profit des ceinturons

à gergoussiers, des fournements de corne ou de cuir et des grenadières (ou grandes gibernes). Dès le 5 janvier 1701, le ministre répond (A.N., Marine, série B3 110) : "Les habits des bombardiers sont achevés et partiront tous de Paris avant le 10, de mesme que ceux des tambours et hautbois de la Compagnie de gardes de la marine, ils iront par la diligence jusqu'à Lyon, d'où le sieur Charonnier les fera passer à Toulon le plus promptement qu'il se pourra; je le charge d'y joindre les fournimens, bandolières et grenadières qui luy sont demandés et dont j'ay reçu les modèles... de sorte que tout puisse être arrivé à Toulon dans les premiers jours du mois prochain...". Nos Bombardiers vont donc étrener de nouveaux uniformes au début du mois de février 1701.

## Des images capitales

En complément des courriers échangés entre le ministre et les

commissaires ordonnateurs et portant sur des projets divers dont ceux relatifs à l'habillement, les images figurées en couleurs restaient alors le moyen idéal de transmettre une vision précise de ce que l'on souhaitait, mais cette vision était bien sûr dépendante de la qualité de l'artiste. Nous avons la chance de disposer de deux précieux documents conservés au Musée de la Marine : ces gouaches, malgré leur rusticité, nous informent suffisamment sur les projets d'uniforme des Bombardiers en ce début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles sont datées du 14 novembre 1703 et signées par un sieur Clairambault - sans doute commissaire ordonnateur de la Marine à Brest - qui en est peut-être l'auteur. Il est alors question de renouveler l'habillement reçu en février 1701.

La première image est celle d'un simple bombardier de Brest dans son ancienne tenue; au-dessus, deux détails représentent les distinctions du caporal et du sergent. L'autre gouache illustre le nouveau projet : c'est un sergent de Rochefort habillé suivant l'ordre du ministre pour servir de modèle à ceux de Brest et de Toulon. Ce document comprend également deux détails : l'un reprend les anciennes distinctions du sergent de Brest, l'autre montre

la nouvelle distinction de poche des caporaux. Notez, sur le bonnet, la tête de tigre brodée : c'est sans doute à l'occasion de ce renouvellement que les Bombardiers de Brest et de Toulon, tous grades confondus, durent emprunter cet ornement propre aux Bombardiers de Rochefort. Il est par ailleurs

intéressant de constater que les boutons et les galons des uniformes de 1701, qui sont jaunes, comme ceux de la première camisole de 1683, deviennent tous blancs avec le nouveau projet.

## Le Bombardier du port de Brest entre 1701 et 1703

Nous remarquons d'emblée cette curieuse coiffure quelque peu exotique et difficilement interprétable. Elle ressemble à une sorte de mitre, mais nous devons plutôt la rapprocher du bonnet "à la dragonne", alors très usité, et qui serait ici garni de peau de mouton tachetée. Ce bonnet, que l'artiste n'a manifestement pas su traduire, doit être à fond de drap bleu. Les cheveux du Bombardier sont bien à la mode du temps : séparés en trois mèches frisées (on les poudre pour la parade), la mèche postérieure devant être liée d'un ruban, alors que celles des faces tombent sur les épaules où une tresse lacée les termine; ces nattes sont appelées... "moustaches".

Le justaucorps de drap rouge doublé de bleu comporte de larges parements bleus "en botte". Tous les boutons - probablement au nombre de 36 - sont jaunes. La veste à manches, encore nommée parfois "camisole", est également confectionnée en drap bleu. Il est malheureusement impossible de connaître la couleur de la culotte : sur les gouaches, elle est cachée par le justaucorps et les textes n'en disent rien. Alors, bleue ou rouge? Mystère... Les bas sont bleus et montent au-dessus du genou où ils sont roulés. Quant aux souliers, ils sont typiques de cette fin du XVII<sup>e</sup> et du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec un talon élevé et un "nez" carré. Leur fermeture est assurée par de petites boucles sur lesquelles les pattes d'empeigne doublées de rouge retombent.

L'équipement du Bombardier est en laiton de forme ovoïde auquel est cousu un porte-épée (faisant peut-être aussi office de porte-baïonnette). Une "cartouche" (ou "gergoussier") couverte de peau en poils est passée dans la bande du ceinturon; portée sur le devant, elle contient quelques cartouches en papier (d'où son nom). L'équipement comprend également une large banderole

soutenant une "grenadière" ou poche à grenades qui contient, en fait, une réserve de cartouches et des accessoires. Cette "grenadière" ne prendra le nom de "giberne" qu'à partir des années 1730-1735. Notez aussi le pulvérin suspendu à un lacet fixé à la banderole : le Bombardier s'en sert pour amorcer la batterie de son fusil. Ce dernier est vraisemblablement du modèle "grenadier" de 1697, à platine "ronde", garniture de fer, grenadières en anneaux et baguette de bois. Il est fabriqué et fourni par la manufacture royale de Tulle qui avait alors le monopole des fabrications d'armes pour la Marine.

Quant à la baïonnette, elle est du nouveau type dit "à douille" introduit par Vauban à partir de 1689; elle présente l'avantage de pouvoir rester fixée



Ci-contre, à droite. Voici un nouvel et bel exemple du système d'illustration d'un projet d'habillement dû à François-Antoine Vassé. Ces trois personnages reproduits ici, le Bombardier, le Caporal (dessins ci-contre) et le Sergent (voir page suivante), sont revêtus de l'uniforme en usage en janvier 1715, date à laquelle est projeté un renouvellement de l'habillement. Tous les détails nous sont révélés par le talent de l'artiste. Nous constatons que le justaucorps a subi une évolution dans sa coupe depuis 1703 : les basques sont plus amples, les parements sont ouverts et le nombre des boutons a augmenté. Par ailleurs, le tricorne, dont les Bombardiers font usage en service ordinaire, est illustré pour la première fois. La présence, dans le décor, de bombes posées aux pieds des personnages nous permet de faire la différence entre ces dernières et les grenades lorsqu'elles sont reprises en ornement sur les bonnets ou les équipements : la bombe se distingue par son volume nettement plus important et, surtout, par la présence de deux anses.

(Anne S.K. Brown Military Collection, Brown University, U.S.A.)



Ci-contre, à gauche. Voici, traduit d'une façon plus réaliste, un Bombardier de la Marine d'après les documents figurés de novembre 1703 présentés à la page précédente. Il s'agit d'un caporal, reconnaissable à ses distinctions de laine blanche portées sur les parements et sur les poches. J'ai tenté, de façon parfaitement arbitraire, de reconstituer le bonnet en me fondant sur la mode du moment qui prisait particulièrement les coiffures "à la tartare" telles que les conservèrent longtemps les Grenadiers à cheval de la Maison du Roi. Au-delà de cet exotisme, le reste de la tenue est conventionnel, de même que l'armement et l'équipement.

(Gouache de Michel Pétard ©)

au canon pendant le tir. Elle a une morphologie très caractéristique : une longue tige ronde, dont l'extrémité inférieure est coudée, est fixée à la douille par soudure; son extrémité supérieure est terminée par une courte lame triangulaire évidée. Nous savons qu'elle fut distribuée à Brest dès 1694, mais elle ne fut sans doute pas généralisée avant plusieurs années. Si nous pouvons l'attribuer sans grands risques d'erreur à notre Bombardier de Brest, nous ne saurions être affirmatifs pour ce qui est de Toulon et de Rochefort dont les Bombardiers sont peut-être encore équipés de baïonnettes du type "bouchon", avec un manche en bois que l'on enfonce dans le canon.

Le Bombardier est également armé d'une épée uniforme "à la mousquetaire", à monture de laiton fondu et lame droite à double tranchant. Ce modèle, apparu entre 1680 et 1690, fut attribué à toutes les troupes à pied jusqu'en 1750.

A côté de notre Bombardier figurent les distinctions de grade en usage à Brest : on peut constater qu'elles restent d'une extrême discrétion. En haut, le galonnage jaune marquant le parement du caporal et, dessous, celui du sergent, caractérisé par un second galon plus large cousu parallèlement au premier. En l'absence de textes précis sur la question, il est impossible de savoir si ces galons sont en laine jaune, en or faux ou en or fin.

### Le Sergent de Rochefort en 1703

Bien qu'il conserve la coupe et les couleurs de l'habillement du simple Bombardier, le sergent s'en distingue par divers agréments : une tête de "tigre" brodée en laine est fixée sur le devant du bonnet, le justaucorps est garni de boutonnières "à queue" blanches réparties sur le devant (par groupes de trois), autour des poches et sur les parements. Le nombre total de boutons ne doit pas excéder 26. La veste et le ceinturon sont également liserés d'un fin galon blanc. Même remarque qu'au paragraphe précédent en ce qui concerne la nature des distinctions : galon de laine blanche ou galon d'argent? Nous pensons que ce dernier est très probable, mais cela reste une hypothèse.

A cette époque, dans les troupes de terre ou de mer, les

distinctions de grade suivent deux principes : soit un galonnage en ligne soulignant les devants et les parements, soit un galon faisant boutonnière - dit aussi "agrément" ou "brandebourg" - ou, plus rarement, la combinaison des deux.

A côté du sergent, nous retrouvons le détail des distinctions de grade : en haut, le galonnage du sergent tel qu'il existait jusqu'alors et que portent désormais le simple Bombardier et le caporal; en dessous, le nouveau galonnage de poche qui distingue le caporal. Détail important, les boutons et des galons, dont la couleur distinctive était jaune, deviennent blancs. C'est la couleur qui prévaudra désormais chez nos Bombardiers. Un mot encore sur la hallebarde, distinction obligée du sergent : réglementée sous la forme ici dessinée dès le 10 mai 1690, elle mesurait 211 cm; outre sa fonction distinctive, elle servait également à mesurer l'alignement des troupes à l'exercice.

### Les Bombardiers de 1715 : nouvelles images

D'autres précieux documents conservés aux Etats-Unis (Anne S.K. Brown Military Collection, Brown University, U.S.A.) vont nous permettre de préciser la silhouette de notre Bombardier en 1715. C'est sans doute à l'occasion d'un renouvellement d'habillement que le corps des Bombardiers est de nouveau le sujet d'un échange de correspondance entre la Cour et les ports de Brest et de Rochefort (peut-être afin de réajuster l'uniforme des Bombardiers de Toulon?). En janvier 1715, le ministère réclame des dessins de l'uniforme en usage. Cette fois, le travail est confié à un artiste digne de ce nom : il s'agit de François-Antoine Vassé (1681-1736). Son père, Antoine Vassé, était en poste à l'arsenal de Toulon comme sculpteur pour les vaisseaux. A sa mort, en 1700, son fils François-Antoine lui succède; en 1715, il est nommé sculpteur-dessinateur général de la Marine et il assurera, entre autres, l'exécution des dessins destinés à la correspondance officielle. Nous connaissons un certain nombre de ces dessins qui, outre les Bombardiers, représentent les Gardes de la Marine, du Pavillon, des Galères



Ci-contre.  
Sergent du corps des Bombardiers de la Marine en 1715. Il fait partie de la série des trois personnages dessinés par Vassé (voir page précédente). Concernant les distinctives de grade, on constate le retour au système de 1701 pour les parements qui sont ornés d'un double galon d'argent et l'apparition d'un double galonnage sur les poches. (Anne S.K. Brown Military Collection, Brown University, U.S.A.)

Ci-dessous.  
Bien que ce très beau dessin soit dépourvu de toute légende et de datation, nous pouvons sans grands risques attribuer le bonnet qu'il représente aux Bombardiers de l'Armée de Terre. Nombre d'auteurs y ont vu un bonnet des Bombardiers de la Marine, mais cet avis est contestable, car aucun attribut maritime ne figure parmi les nombreux ornements brodés qui l'agrémentent. Cependant, la tête de tigre dessinée en dessous semble indiquer une version prévue pour les Bombardiers de la Marine qui furent les seuls à porter cet ornement sur leurs bonnets. Ce document pourrait expliquer l'apparition de l'extravagante coiffure illustrée avec le Bombardier de Rochefort, en 1731. (B.N., Estampes, Oa 79)

et des hommes des Compagnies Franches. Les dessins de Vassé, outre leur valeur artistique, restent pour nous la meilleure source qui soit : le trait est vigoureux, élégant et, surtout, l'indication est précise.

En bref, la tenue conserve les caractères de celles qui figurent sur les illustrations de 1703. Le réalisme nous permet de suivre l'évolution de la mode qui porte notamment sur la coupe : nous constatons, en effet, le renforcement de l'ampleur des basques du justaucorps, l'apparition des pare-

ments ouverts et l'augmentation du nombre des boutons qui passent au nombre de quarante environ.

Par ailleurs, nous prenons connaissance du tricorne bordé d'argent à cocarde noire dont les Bombardiers doivent sans doute être coiffés depuis 1701 (le fameux bonnet n'étant porté que dans des circonstances exceptionnelles) et dont toutes les troupes sont pourvues au quotidien. Les cheveux sont portés en queue enrubannée et libres sur les faces. La moustache est toujours de rigueur.

La cravate, de couleur noire, est nouée sous le menton par-dessus le col de la chemise dont les manchettes émergent des manches de la veste. Le Bombardier, qui est dessiné main dans la poche, nous informe enfin sur la couleur de sa culotte : elle est rouge.

Les équipements, bien précisés ici, nous laissent apprécier le détail du ceinturon dont la bande de buffle et le porte-épée sont piqués. La "cartouche" est passée dans la bande du ceinturon; elle contient des cartouches de papier (sans doute au nombre de neuf). La patelette qui la recouvre est en cuir de Russie; elle est festonnée, bordée et ornée d'une bombe brodée en soie jaune. Notons, à ce sujet, qu'il s'agit bien d'une bombe et non d'une grenade. En effet, la bombe est toujours singularisée par le diamètre plus important de sa sphère et surtout, par la présence de deux anses (que l'on peut observer sur les bombes figurées au pied des personnages dessinés par Vassé) et d'une petite flamme (l'iconographie du temps montre que les grenades sont surmontées d'une flamme beaucoup plus importante). Une bande de buffle passée en sautoir soutient un fourmiment de corne utilisé pour amorcer le fusil, mais qui peut servir à le charger lorsque les cartouches sont épuisées. Selon l'occasion, le Bombardier est pourvu, en plus, de la "grenadière".

Quant aux armes, elles restent inchangées, mais l'épée se garnit d'un cordon torsadé de laine bleue et rouge. En 1715, les Bombardiers des trois ports sont équipés de baïonnettes à douille. La hallebarde des sergents n'a pas évolué dans sa forme, mais un ornement apparaît sur le fer.

La distinction du grade de caporal conserve sa simplicité avec le bordé d'argent placé sur le parement et la patte de poche. Quant à la distinction du grade de sergent, elle redevient identique à celle du système de 1701, avec des parements ornés d'un double galon. Le justaucorps perd ses multiples boutonnières, mais en revanche, les poches s'ornent d'un double galon d'argent. Cependant, si l'on observe bien



Ci-contre, à droite. Récemment acquise par le Musée de la Marine lors de la vente de l'ancienne collection Petitot, cette gouache un peu naïve est un nouveau jalon fort précieux pour notre étude de l'uniforme des Bombardiers de la Marine. L'élément le plus spectaculaire est bien sûr l'apparition de ce bonnet de parade vraiment peu ordinaire. Il a probablement été inspiré d'un hypothétique bonnet qui a pu coiffer les Bombardiers de l'Armée de Terre (voir le document présenté page ci-contre, en bas). Son fond en drap bleu est formé "en crosse" comme celui des bonnets des Grenadiers à cheval de la Maison du Roi. Il est orné de la fameuse "tête de tigre", symbole cher aux Bombardiers de la Marine. Cette tête est surmontée d'une patte de drap rouge festonnée, bordée d'un galon de laine blanche et ornée d'une bombe brodée en laine blanche. En dessous, deux banderoles croisées portent une inscription qui, sur ce document naïf, n'est figurée que par des petits traits rouges. On peut imaginer qu'il s'agit d'une devise en latin du même genre que celle du bonnet présenté page ci-contre, mais nous pensons, pour notre part, que l'inscription BOMBARDIERS DE LA MARINE est plus probable, si l'on se réfère, par analogie, aux plaques qui équiperont les bonnets de nos Bombardiers à partir de 1755 et qui portent ladite inscription. Les banderoles et l'inscription qu'elles supportent sont brodées. Par ailleurs, on notera que les parements sont de nouveau refermés "en botte" et que le nombre de boutons a sensiblement augmenté. Le reste de l'uniforme conserve ses caractéristiques générales. Quant à l'armement, il a évolué : le fusil "grenadier" est du nouveau modèle réglé en 1729 pour les troupes de la Marine. Il est équipé d'une platine "carrée" du même type que celle du fusil modèle 1728 des troupes de terre. Le sabre, qui distingue désormais les troupes d'élite, a remplacé l'épée depuis peu. L'équipement reste inchangé par rapport à 1715.

(Cliché Musée de la Marine ©)



la gouache représentant le sergent, on constate que de larges boutonniers en galon d'argent avaient été dessinés sur le devant du justaucorps jusqu'à la hauteur des poches : il semble qu'on ait tenté de les effacer. Serait-ce un vestige partiel du galonnage complexe illustré en 1703? Il pourrait également s'agir d'un essai - non retenu - de simplification dudit galonnage. La réponse apparaîtrait sans doute grâce à l'analyse technique du texte manuscrit qui existait sur les trois feuillets dessinés, mais ils ont malheureusement

été grattés. Je formule le vœu que les conservateurs de la Brown Military Collection entreprennent un jour cette investigation qui nous apporterait peut-être une réponse.

### Nouvelles étapes

Du ministre à Rochefort, le 20 mars 1730 : "... qu'il estoit nécessaire d'habiller les Compagnies des Bombardiers de Rochefort et que l'habillement qui avoit esté fourny au

## Rochefort 1734

### Habillement de seize Bombardiers d'augmentation dans la Compagnie de ce Port

AUJOURD'HUY Cinquième de Juin mil Sept cent Trente quatre, Pardevant nous francois de Beauharnois Chevalier Baron de Beauville, Conseiller du Roy en ses Conseils Intendant de Justice, police et finances de la marine du Port et arsenal de Rochefort en Consequence des affiches et publications que Nous avons fait faire par tout ou besoin a esté que L'habillement de Seize Bombardiers d'augmentation dans la Compagnie de ce port, Suivant et ainy quil est cy après expliqué, étoit a donner au rabais a celui qui feroit la Condition du Roy la meilleure, et que L'adjudication sen feroit Aujourd'hui en Nôtre hôtel deux-heures de relevée, où s'estant assemblé plusieurs marchands de cette ville, Nous aurions en presence de Mr de Laffillard Controlleur de la marine de ce département, Procédé à la Reception de leurs offres et rabais, aux Conditions, que les draps, Serges, Toilles et autres marchandises seront fournies suivant les quantitez et qualitez Specifiées en ladite adjudication ainsy que les Chapeaux, Bas, Ceinturons, Gargoussiers, fournements et Gibernes, et le Tout conformes aux Echantillons qui sont déposez au Controlle de ce port, L'adjudicataire sera Tenû de payer la façon des dits habits, et d'en faire faire un, qui Sera approuvé par les officiers qui recevronts les dits habits avant de Continuer ledit habillement, et Sera obligé de se Conformer à ce model.

Le dit adjudicataire Sera obligé de fournir Incessamment L'habillement complet des dits Seize Bombardiers, Lesquels luy seront payez Comptant par le Trésorier de la marine en ce port, a la déduction des quatre deniers pour livre attribuez aux Invalides de la marine, après quoy S'est présenté le Sr Billaud de cette ville qui a fait les offres Suivantes,

#### SCAVOIR

Seize Justaucorps pour Bombardiers, composés chacun de deux aunes un quart de drap demy Écarlate d'aune de large, quatre aunes de Serge bleüe d'aumale, de trois quarts de large pour doublure, un Tiers de drap bleu pour Parements, et quatre douzaines de gros Boutons d'Étain fin argentez

a quarante quatre Livres pièce La somme de ..... 704:

Seize vestes pour id, composées chacune d'une aune un quart de drap bleu d'aune de large, deux aunes un quart de Serge bleüe d'aumale de trois quarts de large pour doublure et trois douzaines de petits Boutons d'Étain fin argentez

a dix huit livres pièce La somme de ..... 288:

Seize Culottes pour id, composées chacune de trois quarts de drap demy Écarlate, une aune et demie de Toille d'aune de large pour doublure, y compris les poches du Justaucorps de la veste et de la Culotte a neuf Livres pièce La Somme de ..... 144:

Seize Chapeaux façon de Caudebec bordez d'un galon d'argent fin de Seize Lignes et demie de Large, garnis de Coëffes, Cordons, Boutons unis et gances de Soye, avec une Cocarde d'un large ruban noir de Soye a dix Livres pièce la Somme de ..... 160:

Seize Paires de Bas, bleu d'Estame à Trois Livres la paire id. .... 48:

Seize Ceinturons de peau de Buffle piqués a double pique à Trois livres pièce id. .... 48:

Seize Gargoussiers de peau de vaches de Roussy a quarante Sols pièce id. .... 32:

Seize fournements de Corne garnis dessus et dessous d'un fer plat Poly avec leur Banderolles à quarante Sols pièce id. .... 32:

Seize Gibernes de peau de vaches de Roussy a quatre Livres pièce id. .... 64:

Seize Bonnets de drap demy Écarlate garnis d'une peau de mouton en laine a quinze livres pièce id. .... 240:

1760:

ET ATTENDU que personne Na voulu faire de Rabais Sur les offres dudit Sr. Billaud, Nous Intendant Sus dit, luy avons, sous le bon plaisir de Monseigneur le Comte de Maurepas ministre et secretaire d'Etat ayant le département de la marine, adjugé et adjugeons la fourniture dudit, habillement des seize Bombardiers d'augmentation dans la Compagnie de ce Port, aux pris cy dessus Énoncés suivant lesquels le prix dudit habillement montera a la Somme de Dix sept cent Soixante Livres, Le Tout aux charges clauses et conditions de la presente adjudication, Circonstances et dependances, fait et arresté a Rocherort ledit Jour Cinquième Juin mil Sept cent trente quatre.

BEAUHARNOIS

BILLAUD

Ci-contre, à gauche. Voici le texte complet du marché passé à Rochefort en 1734 pour l'habillement de seize Bombardiers de recrue. Nous faisons figurer ci-dessous un glossaire qui en facilitera la compréhension :

**AUNE** : unité de mesure de longueur valant près d'un mètre vingt à Paris, mais pouvant varier considérablement selon la ville ou le pays.

**DEMY ECARLATE** : teinture moins fine ou tenace que l'écarlate; c'est un indice de qualité.

**BAS D'ESTAME** : le fil d'estame est un fil de laine très serré employé alors à la fabrication des bas, des bonnets ou des gants, soit en tricot, soit au métier.

**CHAPEAU CAUDEBEC** : Caudebec est un bourg de Haute-Normandie spécialisé et réputé pour sa production de chapeaux de feutre.

**BUFFLE** : peau de vache chamoisée, traitée en chaux et en huile, à l'usage presque exclusif des buffleteries militaires.

**GARGOUSSIER** : ou réceptacle à "gargousses" (ou "cartouches"); il désigne toujours la petite giberne portée au ceinturon.

**FOURNIMENT** : c'est exclusivement le contenant "fournissant" la poudre de réserve; dit aussi poire à poudre, il peut être en bois, en cuir, en corne ou en métal et comporter ou non un doseur.

**GIBERNE** : c'est la première fois que ce terme prend le relais du mot "gibecière" exclusivement employé auparavant et dont il est une contraction. La giberne contient un complément de munitions que le soldat porte en sautoir.

Ci-contre, à droite. Une nouvelle fois, cette image illustre, mais de façon plus réaliste, le Bombardier de Rochefort dessiné en 1731. Bien qu'un peu naïf, ce document est relativement facile à traduire, exception faite des proportions du bonnet qu'il convient de ramener à de plus justes mesures. Notre homme est un simple Bombardier en grande tenue. Il est ici équipé au complet, c'est-à-dire qu'il porte la "gibecière" et sa banderole, la "cartouche" et le fournement de corne.

(Gouache de Michel Pétaud ©)

commencement de 1727 ne pouvoit plus servir... qu'il seroit à propos de faire quelques changements dans la forme du nouvel habillement..." (Archives de la Marine de Rochefort, 1E, 115). Nous apprenons ici que l'uniforme est hors d'usage au bout de trois années. Les tractations à propos des changements durent se poursuivre car, le 19 novembre 1730, une lettre du ministre adressée à Rochefort nous laisse entendre qu'il est question de modifier les bonnets des Bombardiers de ce port : "... en attendant que me soit envoyé un dessin figuré de l'uniforme d'un sergent, caporal, tambour et bombardier de la Cie de Rochefort tel qu'on devra l'exécuter... je demanderais de pareils à Brest et à Toulon..." (A.N., Marine, B2 284). Si nous n'avons pas la lettre adressée à Brest, en revanche, celle destinée à Toulon subsiste, dans des termes proches. Ainsi, douze dessins durent être échangés, en 1730, entre Versailles et les trois ports. La chance a permis que le dessin du Bombardier de Rochefort nous soit parvenu intact : il est actuellement conservé au Musée de la Marine après avoir été recueilli par le grand collectionneur qu'était Pierre Petitot. Il est donc probable que d'autres dessins existent encore...

## Un bonnet problématique

C'est en 1701, nous l'avons vu, que les Bombardiers se coiffent du bonnet de drap bleu gami de mouton "tigré" et en 1703 que ce curieux couvre-chef s'orne d'une tête de tigre brodée. Comment évolue-t-il entre 1703 et 1730? Un beau dessin de bonnet, conservé à la Bibliothèque Nationale (dépt. des Estampes, Oa 79), pourrait nous apporter une réponse. Nombre d'auteurs l'ont attribué aux Bombardiers de la Marine, mais cet avis est contestable : la garniture frontale est bien ornée d'une broderie représentant un mortier crachant une bombe enflammée, mais cette coiffure ne comportant aucun symbole maritime, elle devait, selon toute vraisemblance, être destinée aux Bombardiers de Terre. En revanche, une "tête de tigre", identique à celle qui orne les bonnets des Bombardiers de la Marine, figure également sur le dessin : elle semble indiquer une version destinée à ces derniers, la tête de tigre remplaçant alors le mortier sur la garniture frontale.

Ce dessin soulève bien des questions auxquelles nous ne pouvons répondre car il n'est pas daté : le recueil de la B.N. dans lequel il est conservé porte bien le titre "Les modes de 1730", mais il contient également des dessins de 1716, 1726 et 1733... Par ailleurs, l'absence de textes concernant les Bombardiers entre 1703 et 1730 ne permet pas de le situer de façon précise et nous en sommes donc réduits aux hypothèses. Voici celle qui nous semble la plus vraisemblable : nous avons vu, au début de cet article, que les Bombardiers de Terre avaient été incorporés dans l'Artillerie en 1720, perdant ainsi leur autonomie. On peut penser que ces hommes d'élite cherchèrent, à cette époque, à se distinguer des simples canonniers en adoptant une coiffure spécifique qui pouvoit fort bien être ce fameux bonnet brodé.

À l'occasion d'un renouvellement de leur habillement, les Bombardiers de la Marine, désireux de prendre inspiration chez leurs "collègues" de l'Armée de Terre, auraient demandé au ministre que leur soit communiqué un dessin du bonnet de ces derniers. Versailles aurait donc envoyé le document souhaité avec une proposition de variante pour les Bombardiers de la Marine, la fameuse "tête de tigre", dessinée à part. Reste à savoir si le bonnet en question a été exécuté et distribué, ce dont nous n'avons aucune preuve : répétons-le, il ne s'agit que d'une hypothèse. Quoi qu'il en soit, ce projet a dû être étudié vers 1730 et il est incontestable que ce bonnet, réalisé ou non, a inspiré celui de 1731 que nous allons maintenant décrire.

## Le Bombardier de Rochefort en 1731

Seul rescapé d'une série de dessins échangés entre le ministre et Rochefort, ce simple Bombardier, malgré la rusticité de l'indication graphique, reste une source parfaitement crédible et représente le modèle conçu à Rochefort pour être étendu aux autres ports. Nous pouvons constater que le caractère général de l'habillement n'a que peu évolué : les couleurs restent identiques, mais la mode a voulu que les larges parements ouverts soient refermés "en botte" com-

me autrefois, que les poches remontent et que le nombre de boutons soit de nouveau augmenté (48 gros sur le justaucorps et 36 petits sur la veste).

Enfin, et c'est là une nouveauté (si l'on fait abstraction de l'hypothèse évoquée au précédent paragraphe), un extravagant bonnet de parade est confectionné à Rochefort, suite à la demande du ministre (lettre du 19 novembre 1730). Il conserve le fond en drap bleu formé "en crosse" et galonné de blanc. La garniture frontale est constituée d'une patte de drap rouge festonnée, bordée d'un galon blanc et ornée d'une bombe brodée en laine blanche. Cette bombe surmonte deux banderoles croisées qui portent une inscription, peut-être "BOMBARDIERS DE LA MARINE". Devant cette patte est fixée une broderie de laine représentant la fameuse "tête de tigre", si chère aux Bombardiers. Quant au tour du bonnet, il est hérissé d'un bandeau en peau d'ours. Quant il s'agit de distinguer les élites, le commandement ne recule devant aucune fantaisie vestimentaire et les complexes sur le sujet ne sont pas encore de mise!

L'équipement n'a pas changé depuis les images de 1715 tandis que les armes évoluent lentement, notamment le fusil qui est du modèle réglé en 1729 pour les troupes de la Marine. Celui qui équipe les Bombardiers est du modèle dit "grenadier" et il emprunte la platine "carrée" apparue sur le modèle 1717 destiné aux troupes de terre. Le sabre, qui distingue désormais l'élite, a remplacé l'épée depuis peu. Ce modèle est apparu vers 1680-1690 chez les Grenadiers à cheval de la Maison du Roi et parfois, chez les dragons. Il a également équipé les grenadiers de l'infanterie, mais plus tardivement et très parcimonieusement semble-t-il. Sa monture à pontat simple est entièrement de laiton fondu; la lame courbe est à dos avec un pan creux. Cette arme, fabriquée à Saint-Etienne, est le plus souvent de basse qualité.

## Le marché de 1734

Trois ans après, c'est un marché du 5 juin 1734 (Archives de Rochefort, série E5) qui nous fournit des indications sur l'évolution de l'uniforme des Bombardiers. A la suite de l'augmentation des effectifs pour le service des colonies, un marché est passé avec le sieur Billaud afin de pourvoir à l'habillement des nouvelles recrues. Cet exceptionnel document nous donne tous les détails de l'uniforme et de l'équipement en usage depuis 1731 et correspond donc à l'image du Bombardier de Rochefort à cette date.

A la fin de ce texte, il est fait état de la confection de bonnets garnis de peau de mouton, donc du type ancien apparu en 1701. Seule différence avec ce dernier, le fond en drap du bonnet, autrefois bleu, devient rouge. Pourquoi ce retour à l'ancienne forme? Aucun document n'est là pour nous le dire, mais nous pouvons tenter l'hypothèse suivante: les nouvelles coiffures étaient sans doute destinées aux Bombardiers de recrue partant au service des colonies (le marché n'est établi que pour seize habillements). Ces Bombardiers devant donc être séparés de leurs collègues des ports de France, les responsables ont pu penser qu'il était inutile de faire fabriquer de riches bonnets garnis de fourrure et de broderies, sûrement dispendieux, pour des hommes expédiés si loin. La voie de l'économie dû dicter la reprise de l'ancien bonnet. Mais ce n'est, là encore, qu'une hypothèse...

Un courrier du ministre, daté du 6 juin 1734, nous prouve par ailleurs que les compagnies des trois ports vont être coiffées uniformément du bonnet brodé: "... J'ay pris le party de faire broder à Paris des bonnets de bombardiers afin qu'ils soient uniformes pour les compagnies des trois ports où elles sont établies. Il en sera envoyé incessamment 25 pour celle de Brest..."

Nous avons tenu à reproduire in-extenso le marché du 5 juin 1734 car il nous informe bien des usages du temps en matière d'adjudication pour les fournitures uniformes. Nous en avons scrupuleusement respecté l'orthographe et la ponctuation originales. Les termes descriptifs des pièces d'habillement et d'équipement de ce document demandant un minimum d'explications, nous y avons adjoint un glossaire qui en facilitera la compréhension.

Nous achevons ici cet article, mais nous le reprendrons bientôt en abordant le sujet sous une autre forme, en attendant de poursuivre l'étude de l'uniforme des Bombardiers de la Marine, de 1750 à leur disparition, en 1786. □

